

Fidji
Liasse fiscale 2019

Exercice comptable du 01/01/2019 au 31/12/2019

Version de travail éditée le 22/03/2020



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01/01/2019	et clos le	31/12/2019	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	
Fidji - SIREN : 513281618	**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE **** **** SUR TELEDEC.FR ****
Adresse du siège social:	Ancienne adresse en cas de changement:
48 rue de la Bienfaisance	
75008 Paris	

REGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	

B ACTIVITE		Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%	0	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/> Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% <input type="text"/>		
	PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/>	Autres PV imposables à 19% <input type="text"/>	PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérées (art. 238 quinquies) <input type="text"/>

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier côtée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>	
		dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé

Comptable, conseil ou CGA :	Visa : CGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné : <input type="checkbox"/>

Identité du déclarant:
Date: 22/03/2020 Lieu: Paris
Civilité du déclarant : M
Nom du déclarant : Laurent Ternisien
Qualité du déclarant : Président

IMPOT SUR LES SOCIETES

**N° 2065 bis-SD
2019**

*Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)*

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Si déposé néant, cochez la case : X

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions coorespondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e			
	f			
	g			
	h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j			
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
	1	2	3	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

				Exercice N clos le,		N - 1		
				31/12/2019		31/12/2018		
		Brut	Amortissements, provisions	Net	Net	Néant <input type="checkbox"/> *		
		1	2	3	4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG				
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	349	349	0	0
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	30 405	30 405	0	0
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	23 580		23 580	23 580	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC					
	Autres titres immobilisés	BD	BE					
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	7 600		7 600	7 600	
TOTAL (II)		BJ	BK	61 934	30 754	31 180	31 180	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	13 415		13 415	27 600
		Autres créances (3)	BZ	CA	11 574		11 574	10 201
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
		Disponibilités	CF	CG	29 321		29 321	58 119
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
TOTAL (III)		CJ	CK	54 309		54 309	95 920	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
Écarts de conversion actif * (VD)		CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	IA	116 243	30 754	85 489	127 100	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		
				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :				

Désignation de l'entreprise		Fidji - SIREN : 513281618		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="BI"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	76 645		70 188
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	-34 890		6 457
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	41 755		76 645
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (III)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			491
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/>)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	14 498		24 164
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 236		3 600
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			13 200
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	27 000		9 000
TOTAL (IV)	EC	43 733		50 455	
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	85 489		127 100
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	43 733		50 455
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N° 2052-SD 2019

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

		Exercice N			Exercice (N-1)
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : Fidji - SIREN : 513281618					Néant <input type="checkbox"/> *
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	FH	FI	156 252 181 600
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	156 252 181 600
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	1 500
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 2
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	156 254 183 102
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
Variation de stock (marchandises)*				FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	190 754 172 497
Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	1 111 452
Salaires et traitements *				FY	
Charges sociales (10)				FZ	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA	4 397
				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
Autres charges (12)		GE	1 1		
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	191 866 177 347	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			GG	-35 612 5 755	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)		GJ	396 391	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)		GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)		GL	328 442	
	Reprises sur provisions et transferts de charges		GM		
	Différences positives de change		GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		GO		
Total des produits financiers (V)			GP	724 833	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *		GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)		GR	1 131	
	Différences négatives de change		GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		GT		
Total des charges financières (VI)			GU	1 131	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			GV	723 702	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)			GW	-34 890 6 457	

(RENVois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019
ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise Fidji - SIREN : 513281618		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	156 978 183 935	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	191 867 177 478	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	-34 890 6 457	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise <u>Fidji</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	349	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants I9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT		KU			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	27 009	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	3 396	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *			LE		IF		IG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		IM		
	TOTAL III				LN	30 405	LO		IP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
Autres participations				8U	23 580	8V		8W			
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	7 600	IU		IV			
TOTAL IV				IQ	31 180	IR		IS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	61 934	ØH		ØJ			
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						1		3		4	
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				IN		CØ		DØ		D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				IO		IV		IW	349	IX
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		IY		IZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	27 009	MO	
		Matériel de transport		IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW		MS		MT	3 396	MU	
	Emballages récupérables et divers*		IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF	
TOTAL III				IY		NG		NH	30 405	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations				IØ		ØX		ØY	23 580	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	7 600	2G
	TOTAL IV				I3		NJ		NK	31 180	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK		ØL	61 934	ØM	



TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le 31/12/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Fidji Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 – FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 – FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRFormulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>Fidji</u>										Néant <input type="checkbox"/> *													
CADRE A																							
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *																							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CY			EL			EM			EN								
Autres immobilisations incorporelles			TOTAL II			PE			349			PF			PG			PH			349		
Terrains			PI			PJ			PK			PL											
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			PQ								
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			PU								
			Inst. générales, agencements et aménagement des constructions			PV			PW			PX			PY								
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC											
Autres immobilisations corporelles			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD			27 010			QE			QF			QG			27 010		
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK								
			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			3 396			QM			QN			QO			3 396		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT								
TOTAL III			QU			30 405			QV			QW			QX			30 405					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN			30 754			ØP			ØQ			ØR			30 754					
CADRE B																							
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																							
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice									
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel											
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6									
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1									
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8									
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6									
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4							
		Inst. gales, agenc. et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2							
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9									
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc. am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7							
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5							
		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3							
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1							
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8									
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO									
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV									
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venté (NS + NT + NU)		NY				Total général non venté (NW - NY)		NZ									
CADRE C																							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice											
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8											
Primes de remboursement des obligations									SP			SR											

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>Fidji</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>Fidji</u>		Néant <input type="checkbox"/> *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT	7 600	UV		UW	7 600	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	13 415		13 415			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO	ZI						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	11 574		11 574		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR						
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX		VT	32 589	VU	24 989	VV	7 600
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG						
	à plus d'1 an à l'origine	VH						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	14 498		14 498			
Personnel et comptes rattachés		8C						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 236		2 236			
	Obligations cautionnées	VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	27 000		27 000			
TOTAUX		VY	43 733	VZ	43 733			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise : Fidji		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2019				
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) de l'exploitant ou des associés								WA		
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.L.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *								XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)								I7		
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
- imposées au taux de 0 %						ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme						WN			
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.L.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3		
								TOTAL I	WR		
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *									WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
			- imposées au taux de 0 %						WH		
			- imposées au taux de 19 %						WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A)		XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *								ZY		
	Majoration d'amortissement *								XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (44 sexies)		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5	XF
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	
ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC			
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)			PC					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		Z1)		XG	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II	XH		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{		bénéfice (I moins II)		XI					
		{		déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL			34 890		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN			34 890		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

 DGFIP N° 2058-B-SD 2019
 ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
 PAR TELEDEC.FR

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>Fidji</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	13 730	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	13 730	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	34 890	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	48 620	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO	
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : <u>Fidji</u>										Néant <input type="checkbox"/> *				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	70 188	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	6 457		Dividendes		ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE								
	TOTAL I	ØF	76 645		Report à nouveau	ZF								
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG			76 645					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :				
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ			
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR			
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS			
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance										YT	53 720		
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	37 804		
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU			
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	3 000		
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	96 230		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	190 754		
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	1 111		
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z			
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	1 111		
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *										ØB			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS			
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%		
	– Numéro de centre agréé * XP										– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL					
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC					
	Groupe: résultat d'ensemble		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO					
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : Fidji

Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-value taxable à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).Désignation de l'entreprise : Fidji Néant *

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,80 % ❷.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.J=S+D+F-G-H
	À 19 %, 16,5% ⁽¹⁾ ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI)	À 15 % ou À 16,5 % ⁽¹⁾		
❶	❷	❸	❹	❺	❻	❼
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFip N° 2059-D-SD 2019

ADAPTÉ POUR LA TÉLÉ-DÉCLARATION
PAR TELEDEC.FRformulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>Fidji</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <u>Fidji</u>		Néant	<input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: <u>01/01/2019</u> et clos le: <u>31/12/2019</u>		Données en nombre de mois	12
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	0
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	156 252
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	156 252
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	2
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	2
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	63 460
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	95 441
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	31 853
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	190 755
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			-34 501
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		SA	-34 501

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	<input checked="" type="checkbox"/>
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX	156 252	Effectifs au sens de la CVAE *
			EY
			0
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence	GY	01/01/2019	GZ
			31/12/2019
Date de cessation			HR

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

**(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)**

Néant *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Fidji - SIREN : 513281618

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

Titre (2) Nom complet

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse :

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

Néant *

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | Fidji - SIREN : 513281618

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse :	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT.



15252*05



DGFIP N° 2069-RCI-SD 2019

Formulaire
obligatoire**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019 ou Année :	
Dénomination de l'entreprise : Fidji	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise	SIREN : 513281618 PME au sens communautaire Cocher la case
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination et adresse	
SIREN	
I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 <i>undecies</i> A du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 % ²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 % ²] + [ligne 4 x 9 % ²]] x 10/90 + ligne 5)	
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	

Précisions sur l'utilisation des crédits d'impôts :

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux et de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III – CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS

Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

Fidji - SIREN : 513281618

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2020

Local

Référence du local	7510800683899499Z0202053
Invariant du local	751080068389
Adresse du local	0048 RUE DE LA BIENFAISANCE Lot 2 101 - Bâtiment A, étage 00, entrée 01 75008 PARIS 08
Précisions sur l'adresse	
Propriétaire du local	MC GROUP 5710
SIREN du propriétaire du local	831258629
Mode d'occupation du local	Locataire
Montant du loyer annuel du local	31 853
Date de fin d'occupation du local <i>(laisser vide si non applicable)</i>	